

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE TRIENT
DU 19 décembre 2022

PRESIDENT : M Bertrand Savioz

SECRETAIRE : M. Christian Goumand

PRESENTS : 22 personnes sont présentes, y compris le conseil municipal. 17 personnes se sont excusées.

Le président débute la séance à 19H15 en souhaitant une cordiale bienvenue à chacun.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2021

Dorénavant, le PV est mis à disposition sur le site internet de la commune en même temps que la convocation. Comme personne n'en demande la lecture, il est approuvé sans observation et à l'unanimité par l'assemblée.

2. Budget 2023

Planification financière 2023 - 2026

Conformément aux prescriptions, le secrétaire présente une planification financière pour la période 2022-2025 avec une prévision d'investissements total de l'ordre de 1,856 mio.

Présentation du budget 2023

Une nouveauté importante avait fait son arrivée avec le budget 2022 déjà, à savoir l'introduction du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) pour l'ensemble des communes, respectivement des bourgeoisies, du Canton du Valais. Pour rappel, la nomenclature, la numérotation des comptes et quelques principes comptables ont ainsi été modifiés dans le but d'harmoniser toutes ces comptabilités. Nous espérons que vous allez rapidement vous familiariser avec cette nouvelle manière de présenter les budgets et les comptes. Il sera cependant difficile de faire une comparaison directe entre le budget 2023 et les comptes 2021 tenus selon l'ancien modèle comptable. Il sera également difficile de comparer les indicateurs, ces derniers ayant également changé.

1. Aperçu général

La nouvelle manière de présenter les comptes communaux est différente de la version MCH1. Pour le calcul de la marge d'autofinancement, les prélèvements et les attributions aux financements spéciaux (Fr. 8'700.-) ainsi que le prélèvement annuel dans le fonds communal (Fr. 500'000.-) n'entrent plus dans ce calcul et qui engendre une interprétation plus en adéquation avec le train de vie du ménage communal.

Comme il a été souvent relevé, sans le fonds communal, il ne serait tout simplement pas possible de maintenir toutes les aides annuelles apportées aux citoyens. Au vu de la situation actuelle due au renchérissement, l'adaptation des salaires sera effectuée selon les taux en vigueur.

Avec un total de charges financières de Fr. 3'153'787.- et un total de revenus de Fr. 2'844'121.-, le compte de résultats présente une marge d'autofinancement négative de Fr. 309'666.- (en diminution de Fr. 170'800.- par rapport au budget 2022).

Après comptabilisation des points mentionnés ci-dessus, ainsi que des amortissements de Fr.156'082.-, l'excédent de revenus se monte à Fr. 25'552.-

2. Evolution de la fortune et des engagements

La marge d'autofinancement négative augmentée des investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de Fr. 725'486.- (en diminution de Fr. 351'780.25.- par rapport au budget 2022).

Selon les prévisions budgétaires, la fortune qui se montait à Fr. 3'083'784.- au 31.12.2021 passera à Fr. 3'130'294.- au 31.12.2023

La dette brute ou les engagements de Fr. 4'728'329.- au 31.12.2021 passera à Fr. 6'531'082.- au 31.12.2023 en fonction des insuffisances de financement relevés ci-dessus.

3. Comptes de résultats échelonnés

La recommandation n° 4 sur la présentation du compte de résultat prévoit deux niveaux de résultat. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement) et le deuxième sur le résultat extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées et les attributions et prélèvements sur les fonds figurent dans le premier niveau.

Les charges d'exploitation, amortissements compris, se montent à Fr. 3'305'569.-. Les revenus d'exploitation se montent à Fr. 2'643'901.-. Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation affiche une perte de Fr. 661'668.-.

Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) se monte à Fr. 187'220.-.

Il est constaté que grâce au prélèvement dans le fonds communal la perte opérationnelle de l'activité d'exploitation et de financement est réduite et présente un excédent de Fr. 25'552.-

Décisions fiscales 2023

Pour mémoire, les taux en vigueur sont présentés

Coefficient de 1 (minimum)

Taux d'indexation : 173

Impôt personnel : Fr. 12.-

Taxe communale et cantonale sur les chiens : Fr. 100.- (minimum légal)

Ce point est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation du budget 2023

Lors du vote à mains levées, le budget est accepté à l'unanimité.

3. Rapport des commissions

Les conseillers présentent leurs rapports sur leurs dicastères et quelques thèmes ou travaux qui ont été réalisés durant l'année en cours.

Madame Patricia Bruchez pour les thèmes suivants :

- Le CMS, les mines de fer aux Tseppes,
- Le tourisme avec une photo de la place de repos du Peuty,
- Le projet de refonte du règlement des taxes de séjour,
- La jeunesse avec le forum des jeunes et le projet d'obtention du label « jeunes montagne »
- Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est avec la présentation de la situation actuelle.

Madame Romaine Gay-Crosier pour le thème de l'école :

- Actuellement, 26 enfants sont scolarisés à Trient (dont 4 enfants ukrainiens).
- 2 classes ont été ouvertes sur Trient.
- En tout, il y a 46 élèves entre les 2 écoles de Finhaut et Trient, ce qui a occasionné une réorganisation logistique (transports, repas, mobilier etc.)
- Remerciements d'Olivier Unternaehrer, en tant que parent, pour tout ce qui est mis en place.

Monsieur Olivier Couach pour les thèmes suivants :

- La mesure de revitalisation entre les ponts du Peuty et du Praillon.
- L'exploitation des matériaux de la gravière.
- Les mesures de compensation CFF dans la zone de l'Eudéi et la gravière.
- Les études des besoins énergétiques avec le Crem.
- La situation des travaux publics.

Monsieur Paul Gay-Crosier pour les thèmes suivants :

- Présentation de photos avec l'engagement des classes suisses allemandes à travers l'institution Bergwaldproject et la collaboration avec M. Adrien Favre, biologiste à VTT SA.
- Le bisse du Trient et les travaux espérés pour 2022-2025, notamment la remise à niveau de la passerelle de la buvette.
- L'exposition de l'association Rigzen Zanskar et ses affiches posées le long du bisse durant l'été 2022.
- La collaboration avec l'école de Trient pour la tenue d'une ruche et la mise en pot du miel
- Les chutes de pierres/souches d'arbres sur la route d'accès à la prise d'eau d'Emosson ou le bisse.
- La mise en route du PGEE courant 2023

Monsieur Bertrand Savioz présente les thèmes suivants :

- Les économies d'énergie avec entre autres les mesures prises par la Commune.
- Le retour des concessions et les redevances : point actuel de la situation.
- L'hôtel du Glacier avec la suite à donner à ce projet ; notamment le calcul du nouveau devis par les architectes et les séances à organiser avec le conseil, la commission.
- La recherche de conducteurs et de moniteur
- L'abri PC avec la situation actuelle faisant état de 167 placées répertoriées sur 4 sites. La population de Trient est au 19.12.2022 de 157 personnes.

- Suite à la démission de M. Michel Tissières comme agent AVS et teneur de cadastre, le canton a nommé Mme Natalie Blanc comme agente AVS et M. Julien Gay-Crosier comme teneur de cadastre.
- En remplacement de Mme Agnès Maget démissionnaire du poste de bibliothécaire, le conseil communal a nommé M. Serge Gafsou à ce poste.

4. Divers

A la question du résultat du vote consultatif au sujet du Glacier, M. Savioz a répondu à M. Unternaehrer que la variante verticale avait obtenu 27 voix contre 15 pour la variante horizontale.

Monsieur Paul Gay-Crosier suggère d'insérer sur le site internet de la commune le reportage effectué par TV Mountain sur la renaturation du Trient.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la séance à 21H05 en remerciant les collaborateurs des travaux publics, les secrétaires, ainsi que les membres du conseil pour leurs engagements et la bonne collaboration qui règne.

L'apéro est offert à la yourte des amis.

Le Président :

B. Savioz

Le Secrétaire :

C. Gourmand